

VIOLENCES CONJUGALES SEXISTES ET SEXUELLES LA LOI VOUS PROTÈGE



PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIEUX RESSOURCES

[DANS L'URGENCE]



Brigade de gendarmerie – Commissariat de police	17 ou 112
Service des urgences	15
Numéro d'urgence joignable par SMS	114

Il est possible de signaler des violences auprès des pharmacies.
Les officines feront le lien avec les forces de l'ordre.

[POUR EN PARLER ET S'INFORMER]

Accueil de jour départemental pour les victimes de violences conjugales	05 45 38 51 33
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	05 45 92 34 02
Conseil départemental de la Charente	05 16 09 76 95
France Victimes 16	05 45 37 11 11
Planning familial	07 68 29 38 37
Numéro d'appel national anonyme et gratuit	3919
Allô Enfance en danger	119

[POUR UNE ECOUTE, UNE INFORMATION, UN HEBERGEMENT D'URGENCE]

Numéro départemental « Violences conjugales en Charente » 24h/24 7j/7	08 00 16 79 74
---	----------------

[POUR PORTER PLAINTE – SIGNALER]

Brigades de gendarmerie ou commissariat de police
Plateforme en ligne : « Arrêtons les violences.fr »

- Commissariat d'Angoulême	05 45 39 38 37
- Commissariat de Cognac	05 45 36 38 50
- Gendarmerie	05 45 37 50 00

